

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 17 Mai 2018.

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au Centre Culturel Sidney BECHET, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 23
P. RIO - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 8
D. ATIG représenté par Y. LE BRIAND - A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - G. BAGAVANE représenté par C. TAWAB KEBAY - C. MABANZA représentée par M. AUBRY - T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS - L. HERGAUX représentée par P. RIO - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absent Excusé : 1
C. M' PIANA.

Absents : 3
S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2018 - 0057 : « *Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Culture et Lien Social 2018 » lancé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France (D. R. A. C.)* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1983,

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu l'appel à projet « Culture et Lien Social 2018 », proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France.

Considérant la volonté de la commune de développer des projets pédagogiquement et technologiquement innovants, en prenant l'art pour support, à destination de toutes et tous et plus particulièrement des jeunes en difficulté issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, sur le temps scolaire, en s'appuyant sur le FabLab artistique du conservatoire.

Considérant l'intérêt de l'appel à projet de la DRAC, dans le contexte du développement d'un tiers lieu artistique, support d'une programmation d'activités en lien avec le bois et le numérique, permettant de contribuer à la lutte contre la fracture numérique au niveau local et favorisant une émancipation et une ouverture vers des filières professionnelles pas ou peu représentées sur le territoire.

Délibère, et,

Décide de participer au programme « Culture et Lien Social », en répondant à l'appel à projet annuel lancé auprès des équipements culturels et sociaux par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France,

Sollicite dans ce cadre, auprès de la DRAC Île de France, une aide financière,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Pour : 29
Absentions : 2 (K. OUKBI - A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

25 MAI 2018

Transmis au contrôle de légalité le :

25 MAI 2018